



SPASEEN-FO

*Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Éducation Nationale*

Montreuil,
le 17 novembre 2015

Motion de soutien du Conseil national du SPASEEN-FO aux salariés d'Air France

Réuni les 16 et 17 novembre 2015, le Conseil national du SPASEEN-FO dénonce le licenciement de 4 salariés d'Air France, qui plus est sans indemnités, ni préavis. De même, il dénonce la procédure de licenciement engagée contre un représentant syndical de la CGT d'Air France, en lutte pour la préservation de tous les emplois, alors que l'entreprise est bénéficiaire.

Le Conseil national du SPASEEN-FO considère inadmissible les conditions d'arrestation de ces employés, à l'aube, comme de grands délinquants. Il leur apporte son soutien et ne peut accepter que la défense des droits et garanties des salariés, de leur emploi et de leurs conditions de travail soit remise en question.

Si aucune violence ne peut être une réponse, celle des licenciements, des suppressions de postes, des attaques contre tous les acquis, l'est encore moins. Elle est inacceptable.

Le Conseil national du SPASEEN-FO réaffirme son opposition à toutes les politiques d'austérité ; il réaffirme son attachement sans faille à la liberté syndicale, liberté de réunion, liberté de revendications et n'accepte aucune restriction, aucune intimidation visant à les limiter.

Il appelle les collègues le pouvant à se rassembler au tribunal correctionnel de Bobigny, le 2 décembre, date de leur jugement pour les soutenir.